

CONSEIL DE LA MRC DE KAMOURASKA – 14 JUILLET 2021

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Kamouraska, tenue le 14 juillet 2021, à 20 h, par vidéoconférence, et à laquelle :

SOUS LA PRÉSIDENCE DU PRÉFET, MONSIEUR YVON SOUCY

SONT PRÉSENTS LES CONSEILLERS DE COMTE SUIVANTS :

Monsieur Rénaud Bernier, maire de Ville de Saint-Pascal
Monsieur Robert Bérubé, maire de la municipalité de Saint-Pacôme
Monsieur Richard Caron, maire de la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska
Monsieur Jean Dallaire, préfet suppléant et maire de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie
Monsieur Gervais Darisse, maire de la municipalité de Saint-André-de-Kamouraska
Madame Louise Hémond, maire de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska
Monsieur Sylvain Hudon, maire de Ville de La Pocatière
Monsieur Daniel Laplante, maire de la municipalité de Saint-Germain
Monsieur René Lavoie, maire de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant
Monsieur Frédéric Lizotte, maire de la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri
Monsieur Gilles A. Michaud, maire de la municipalité de Kamouraska
Madame Anita Ouellet-Castonguay, maire de la municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska
Monsieur Rosaire Ouellet, maire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière
Monsieur Benoît Pilotto, maire de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth
Monsieur Pierre Saillant, maire de la municipalité de Mont-Carmel
Monsieur Louis-Georges Simard, maire de la municipalité de Rivière-Ouelle
Madame Nancy St-Pierre, maire de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska

Tous membres du conseil de la MRC de Kamouraska et formant quorum. Étaient aussi présents, maître Jean Lachance, directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Pierre Désy, directeur du Service de l'aménagement et de la mise en valeur du territoire et madame Doris Rivard, adjointe exécutive.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 20 h, le préfet, monsieur Yvon Soucy, souhaite la bienvenue aux membres du conseil. Il adresse d'abord ses condoléances au maire de la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri, monsieur Frédéric Lizotte dont le père est décédé au début du mois de juin dernier.

Le préfet souligne ensuite le départ à la retraite du directeur du Service de l'aménagement et de la mise en valeur du territoire, monsieur Pierre Désy, mentionnant que ce dernier participe à la dernière séance de conseil de sa carrière. Il lui adresse ses félicitations et ses remerciements pour le professionnalisme et le mode "*solution*" de gestion dont il a fait preuve au cours de ses années de service à la MRC de Kamouraska.

À son tour, monsieur Désy témoigne du plaisir qu'il a eu à travailler en collaboration et en grande complicité avec les élus de notre MRC, au cours des cinq dernières années.

Enfin, mentionnant que la présente séance a lieu à huis clos par vidéoconférence, qu'elle est enregistrée et sera rendue disponible sur le site web de la MRC, monsieur Soucy vérifie les présences et s'assure du quorum.

2. ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

219-CM2021

*Il est proposé par monsieur Benoît Pilotto
appuyé par monsieur Jean Dallaire
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents*

QUE l'ordre du jour soit approuvé après y avoir corrigé le titre du point 10.5 pour y lire ce qui suit:

Approbation du budget COVID (partiel) pour la MRC de Kamouraska

et le titre du point 10.8 pour y lire ce qui suit:

Détermination du lieu de la séance de conseil de la MRC de Kamouraska pour le mois de septembre 2021 à décembre 2021 inclusivement

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DE KAMOURASKA TENUE LE 9 JUIN 2021

220-CM2021

*il est proposé par monsieur Rénald Bernier
appuyé par monsieur Pierre Saillant
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents*

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Kamouraska tenue le 9 juin 2021 soit approuvé tel que présenté.

4. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC DE KAMOURASKA TENUE LE 26 MAI 2021 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC DE KAMOURASKA TENUE LE 19 MAI 2021

Les procès-verbaux de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC de Kamouraska tenue le 26 mai 2021 et de la séance extraordinaire du comité administratif de la MRC de Kamouraska tenue le 19 mai 2021 sont déposés sur *Conseil sans papier* à titre informatif.

5. RAPPORT D'ACTIVITÉS DU PRÉFET

Conséquemment au dépôt du rapport d'activités du préfet, monsieur Yvon Soucy demande aux membres du présent conseil s'ils ont des commentaires à formuler ou des informations complémentaires à fournir. Il est convenu par le présent conseil que l'information contenue dans ce rapport est à leur satisfaction.

6. ÉVALUATION FONCIÈRE

s/o

7. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

7.1 APPROBATION DU REGISTRE ANNUEL DES PROJETS ET DU BILAN DE LA PLANIFICATION ANNUELLE 2020-2021 DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS PADF

Attendu que l'entente de délégation intervenue entre le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et les MRC du Bas-Saint-Laurent concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);

Attendu que les MRC doivent valider et approuver au moyen de la signature du directeur général et secrétaire-trésorier, le registre annuel des projets couvrant la période allant du 1^{er} avril au 31 mars de chaque année du PADF visant à assurer la conformité des projets en lien avec le cadre normatif;

Attendu que les MRC doivent valider et approuver au moyen d'une résolution du conseil des maires, le registre annuel des projets couvrant la période allant du 1^{er} avril au 31 mars de chaque année du PADF ainsi que le bilan de la planification annuelle;

Attendu que le dépôt du registre annuel des projets couvrant la période allant du 1^{er} avril au 31 mars de chaque année du PADF ainsi que du bilan de la planification annuelle est nécessaire pour obtenir le montant résiduel correspondant à 25 % du montant octroyé pour 2020-2021;

EN CONSÉQUENCE,

221-CM2021

*il est proposé par monsieur Rénaud Bernier
appuyé par madame Anita Ouellet-Castonguay
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents*

QUE le conseil de la MRC de Kamouraska approuve le registre annuel des projets couvrant la période allant du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, du PADF ainsi que le bilan de la planification annuelle 2020-2021 et d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jean Lachance, à signer le registre annuel des projets couvrant la période allant du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.

7.2 AUTORISATION D'UNE DEMANDE DE TRAVAUX DANS UN HABITAT FAUNIQUE -TRONÇON MONK- AUPRÈS DU MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS

Attendu que la nécessité de remplacer le ponton situé le long du tronçon Monk, à la hauteur du Lac du Président, lequel ponton est situé dans la municipalité de Mont-Carmel et à l'intérieur des limites de la ZEC Chapais;

Attendu que l'emprise du tronçon Monk appartient au Ministère des Transports du Québec (MTQ), mais que ce même tronçon est constitué en parc régional linéaire par la MRC de Kamouraska depuis le mois de février 2002;

Attendu que le tronçon Monk est également constitué en parc régional linéaire par la MRC de Bellechasse, la MRC de Montmagny, la MRC de L'Islet et la MRC du Témiscouata;

Attendu que qu'en juillet 2007, la MRC de Kamouraska, à l'instar des quatre autres MRC, a signé une entente avec le MTQ, afin qu'elle prenne à sa charge, sous réserve, la responsabilité des travaux d'entretien, incluant le remplacement des ponceaux;

Attendu que l'emplacement précis des travaux est situé dans un habitat faunique et qu'en conséquence la MRC doit, préalablement à l'exécution des travaux, obtenir une autorisation du Ministère des Forêts, de la faune et des Parcs (MFFP) en vertu de l'application de l'article 128.7 de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*;

EN CONSÉQUENCE,

222-CM2021

*il est proposé par monsieur Pierre Saillant
appuyé par monsieur Rosaire Ouellet
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents*

QUE le conseil de la MRC de Kamouraska autorise monsieur Jean Lachance, directeur général et secrétaire-trésorier à signer tout document utile ou nécessaire pour compléter la demande d'autorisation auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, pour l'obtention d'une autorisation faite en vertu des dispositions de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.

7.3 ACCEPTATION DU PROJET DE REMPLACEMENT DE L'ÉCOLE DESTROISMAISONS EDC 2018-2019-2020

Attendu que suivant la résolution 360-CM2020, la MRC de Kamouraska avait accepté la demande d'aide financière de l'école Destroismaisons pour un montant de 3 000\$ pour la réalisation de *spectacles d'élèves sur DVD en temps de pandémie*;

Attendu qu' un premier versement de 2 250\$ a été remis à l'école Destroismaisons conformément à l'article 6 de la convention d'aide;

Attendu que l'école Destroismaisons n'a pas été en mesure de réaliser ce projet et qu'elle propose de le remplacer par la *réalisation de 20 capsules vidéo de formation*;

Attendu que le comité d'analyse des projets de l'EDC, lors de sa réunion du 15 juin, a recommandé l'acceptation du projet de remplacement;

Attendu que le projet est conforme aux objectifs du *Programme de soutien pour le développement culturel et l'animation du milieu de l'EDC 2018-2019-2020*;

EN CONSÉQUENCE,

223-CM2021

*il est proposé par monsieur Jean Dallaire
appuyé par monsieur Daniel Laplante
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents*

QUE le conseil de la MRC de Kamouraska accepte le projet de remplacement « *Réalisation de 20 capsules vidéos de formation* » proposé par l'École Destroismaisons, au montant de 3 000 \$, provenant du *Programme de soutien pour le développement culturel et l'animation du milieu de l'Entente de développement culturel (EDC) 2018-2019-2020* ;

QUE le conseil autorise le remplacement de l'annexe 1 de la convention d'aide décrivant le projet par le projet de remplacement « *Réalisation de 20 capsules vidéo de formation* »;

QUE le conseil de la MRC de Kamouraska autorise monsieur Yvon Soucy, préfet, à signer les conventions d'aides financières, et autorise monsieur Jean Lachance, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer tout document utile ou nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

7.4 RÉAFFECTATION DU MONTANT ACCORDÉ AU SYMPOSIUM DE PEINTURE DU KAMOURASKA

Attendu que la MRC de Kamouraska avait accordé une aide financière de 2 112 \$ au Symposium de peinture du Kamouraska provenant de *l'enveloppe pour la promotion des événements phares de l'entente de développement culturel (EDC) 2018-2019-2020* (résolution 135-CM2021) ;

Attendu que l'édition 2021 du Symposium de peinture du Kamouraska a été annulée;

Attendu que le comité d'analyse de l'EDC a recommandé, lors de sa rencontre du 15 juin 2021, de diviser le montant de 2112\$ accordé précédemment au Symposium de peinture, en quatre parties égales de 528\$ afin de bonifier le montant déjà accordé aux quatre événements culturels suivants qui se tiendront au cours de l'été 2021 soit:

- la rencontre photo du Centre d'art de Kamouraska;
- le Pop Up Fest du Théâtre de la Bacaisse;
- la Bacaisse raconte le Bas-Saint-Laurent;
- le Concours du roman policier de Saint-Pacôme;

Attendu que les membres du comité de suivi de l'EDC ont validé cette proposition par courriel les 15 et 16 juin 2021;

Attendu que le comité d'analyse a demandé à ces organismes de préciser comment ils utiliseraient le montant supplémentaire qui leur serait accordé et que les organismes ont transmis l'information demandée;

Attendu que les projets sont conformes aux objectifs de *l'enveloppe pour la promotion des événements phares de l'EDC 2018-2019-2020*;

EN CONSÉQUENCE,

224-CM2021

*il est proposé par monsieur Louis-Georges Simard
appuyé par monsieur Richard Caron
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents*

QUE le conseil de la MRC de Kamouraska accorde un montant supplémentaire de 528\$ à chacun des quatre événements suivants qui leur sera versé à la fin du projet suite au dépôt du bilan:

- 528 \$ à la rencontre photo du Centre d'art de Kamouraska;
- 528 \$ au *Pop Up Fest* du Théâtre de la Bacaisse;
- 528 \$ à la Bacaisse raconte le Bas-Saint-Laurent;
- 528 \$ au Concours du roman policier de Saint-Pacôme;

QUE le conseil de la MRC de Kamouraska autorise l'ajout de la présente résolution en annexe à la convention d'aide de chacun des projets.

QUE le conseil de la MRC de Kamouraska autorise monsieur Yvon Soucy, préfet, à signer les conventions d'aides financières, et autorise monsieur Jean Lachance, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer tout document utile ou nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

8. DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

8.1 ACCEPTATION D'UNE DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DU FRR - AMÉLIORATION DES MILIEUX DE VIE – VOLETS LOCAL ET RÉGIONAL

Attendu que le comité d'analyse du Fonds régions et ruralité (FRR) a reçu une demande de contribution financière visant à supporter le projet local mentionné ci-dessous et qu'il recommande l'acceptation de cette demande;

Attendu que la demande de contribution financière est conforme à la Politique du *FRR-Amélioration des milieux de vie*;

Attendu que le sommaire du *FRR-Amélioration des milieux de vie - Volets local et régional* est

Promoteur	Nom du projet	Code	Attribution
Association des personnes handicapées du Kamouraska-est inc.	FRR-2021-2022 Aménagements extérieurs de la résidence l'envol	L	10 000 \$
Total			10 000 \$

Code :

R – FRR - Volet projet régional (maximum 25 000 \$/projet)

L – FRR - Volet projet local (maximum 10 000 \$/projet)

déposé sur *Conseil sans papier* et que les membres du conseil de la MRC en ont pris connaissance et s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

225-CM2021

*il est proposé par monsieur Rosaire Ouellet
appuyé par monsieur Robert Bérubé
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents*

QUE le conseil de la MRC de Kamouraska accepte la demande de contribution financière de l'Association des personnes handicapées du Kamouraska-est inc., dans le cadre du projet *Aménagements extérieurs de la résidence l'envol*.

QUE le conseil de la MRC de Kamouraska autorise le déboursement d'une somme de 10 000 \$ provenant du *FRR-Amélioration des milieux de vie* pour l'année financière 2021-2022, sous réserve du respect des conditions et de la signature de la convention d'aide financière complétée à la satisfaction de la MRC.

QUE le conseil de la MRC de Kamouraska autorise le préfet, monsieur Yvon Soucy, ou le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jean Lachance, à signer la convention d'aide financière, et s'il y a lieu, les avenants et tout autre document utile ou nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

8.2 ACCEPTATION DES DEMANDES DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU FDMK – VOLETS ACTIVITÉS MUNICIPALES LOCALES ET CULTUREL LOCAL

Attendu que la conseillère en développement rural a reçu des demandes de contribution financière visant à supporter les projets mentionnés ci-dessous et qu'elle recommande l'acceptation des demandes :

Promoteur	Nom du projet	Code	Attribution
Municipalité de Kamouraska	La Bacaisse raconte le Bas-Saint-Laurent	A	500,00

Municipalité de Kamouraska	Kamouraska se retrouve à l'été	B	500,00
Municipalité de Kamouraska	Ciné piano	A	500,00
Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie	La Bacaisse raconte le Bas-Saint-Laurent	A	500,00\$
Municipalité de Saint-Germain	La Bacaisse raconte le Bas-Saint-Laurent	A	500,00\$
Municipalité de Saint-Philippe-de-Néri	Journée des philippéens et philippéennes / duo de chansonnier	A	500,00\$
Municipalité de Saint-Pacôme	La Bacaisse pop up fest	A	500,00\$
Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth	Pour un moment d'histoire / Pont couvert	B	500,00\$
Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth	Panneaux d'interprétation / 100e anniversaire du Pont couvert	A	500,00\$
Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska	Festi Brûlot (montant reporté de 2020 et montant année 2021)	B	1 000,00\$
			Total : 5 500,00 \$

Code :

- A - FDMK Volet culturel local
- B - FDMK Volet activités municipales locales
- C - FDMK Volet autres activités à caractère supralocal
- D - FDMK Volet activités municipales, nationales et internationales
- E - FDMK Volet activités municipales régionales ou inter-MRC
- F - FDMK Volet équipements, infrastructures et services

Attendu que les demandes de contribution financière sont conformes à la Politique de gestion du Fonds de développement des municipalités du Kamouraska (FDMK);

Attendu que le registre des demandes est déposé sur *Conseil sans papier* et que les membres du conseil de la MRC de Kamouraska en ont pris connaissance et s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

226-CM2021

*il est proposé par monsieur René Lavoie
appuyé par monsieur Gervais Darisse
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents*

QUE le conseil de la MRC de Kamouraska accepte les demandes de contribution financière des promoteurs mentionnés ci-dessus conformément à la recommandation de la conseillère en développement rural.

QUE le conseil de la MRC de Kamouraska autorise le déboursement d'un montant de 1 500 \$ provenant du Fonds de développement des municipalités du Kamouraska (FDMK) - Volet culturel local et Volet activités municipales locales à la Municipalité de Kamouraska à la suite de la réalisation des événements.

QUE le conseil de la MRC de Kamouraska autorise le déboursement d'un montant de 500 \$ provenant du Fonds de développement des municipalités du Kamouraska (FDMK) - Volet culturel local à la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie, à la suite de la réalisation de l'événement.

QUE le conseil de la MRC de Kamouraska autorise le déboursement d'un montant de 500 \$ provenant du Fonds de développement des municipalités du Kamouraska (FDMK) - Volet culturel local à la Municipalité de Saint-Germain, à la suite de la réalisation de l'événement.

QUE le conseil de la MRC de Kamouraska autorise le déboursement d'un montant de 500 \$ provenant du Fonds de développement des municipalités du Kamouraska (FDMK) - Volet culturel local à la Municipalité de Saint-Philippe-de-Néri, à la suite de la réalisation de l'événement.

QUE le conseil de la MRC de Kamouraska autorise le déboursement d'un montant de 500 \$ provenant du Fonds de développement des municipalités du Kamouraska (FDMK) - Volet culturel local à la Municipalité de Saint-Pacôme, à la suite de la réalisation de l'événement.

QUE le conseil de la MRC de Kamouraska autorise le déboursement d'un montant de 1 000 \$ provenant du Fonds de développement des municipalités du Kamouraska (FDMK) - Volet culturel local et Volet activités municipales locales à la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth, à la suite de la réalisation de l'événement.

QUE le conseil de la MRC de Kamouraska autorise le déboursement d'un montant de 1 000 \$ provenant du Fonds de développement des municipalités du Kamouraska (FDMK) - Volet activités municipales locales à la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, à la suite de la réalisation de l'événement.

QUE le conseil de la MRC de Kamouraska autorise le préfet, monsieur Yvon Soucy, ou le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jean Lachance, à signer tout document utile ou nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

8.3 ACCEPTATION DES DEMANDES DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU FDMK

Attendu que le comité d'analyse du Fonds de développement des municipalités (FDMK) a reçu des demandes de contribution financière

visant à supporter les projets mentionnés ci-dessous et qu'il recommande l'acceptation de ces demandes :

Promoteur	Nom du projet	Code	Attribution
Biopterre - Centre de développement des bioproduits	Congrès mycélium 2021	C	500 \$
Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent (URLS) et COSMOSS Fiduciaire Projektion 16-35	Camps de jour / RH intermunicipale spécialisée en intervention et adaptation	C	1 000 \$

Code :

- A - FDMK Volet culturel local
- B - FDMK Volet activités municipales locales
- C - FDMK Volet autres activités à caractère supralocal
- D - FDMK Volet activités municipales, nationales et internationales
- E - FDMK Volet activités municipales régionales ou inter-MRC
- F - FDMK Volet équipements, infrastructures et services

Attendu que suivant la résolution numéro 043-CM2021, la MRC de Kamouraska a accepté l'attribution d'une contribution financière à Biopterre d'un montant de 500 \$, au FDMK pour le projet *Festival des champignons forestiers du Kamouraska 2021*;

Attendu que Biopterre n'utilisera pas ce montant puisque la MRC de Kamouraska est depuis responsable dans le cadre du projet *Kamouraska Mycologique* de la coordination dudit Festival et qu'en conséquence, sa visibilité est désormais assurée;

Attendu que le comité d'analyse du Fonds de développement des municipalités (FDMK) a reçu une demande d'aide financière de la part de Biopterre visant à supporter le *Congrès mycélium* et qu'il recommande de transférer la somme réservée au *Festival des champignons forestiers du Kamouraska* à cet événement scientifique d'envergure internationale sur l'innovation fongique et les comestibles forestiers;

Attendu que les demandes de contribution financière sont conformes à la *Politique de gestion du Fonds de développement des municipalités du Kamouraska* (FDMK);

Attendu que le registre des demandes est déposé sur *Conseil sans papier* et que les membres du conseil de la MRC de Kamouraska en ont pris connaissance et s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

227-CM2021

*il est proposé par monsieur Rosaire Ouellet
appuyé par monsieur Benoît Pilotto
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents*

QUE le conseil de la MRC de Kamouraska accepte les demandes de contribution financière des promoteurs mentionnés ci-dessus conformément à la recommandation du comité d'analyse du Fonds de développement des municipalités (FDMK).

QUE le conseil de la MRC de Kamouraska autorise le transfert et le déboursement de la somme de 500 \$, réservée au Fonds de développement des municipalités du Kamouraska (FDMK) – Volet autres activités à caractère supralocal à Biopterre, au projet *Congrès mycélium* conditionnellement à la tenue de l'événement.

QUE le conseil de la MRC de Kamouraska autorise le déboursement d'une somme de 1 000 \$ provenant du Fonds de développement des municipalités du Kamouraska (FDMK) – Volet autres activités à caractère supralocal à l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent (URLS) et COSMOSS, fiduciaire Projection 16-35, conditionnellement à la réalisation du projet.

8.4 ADOPTION DU RAPPORT FINAL (PÉRIODE 3) DU PROJET DÉVELOPPEMENT ET CONSOLIDATION DE LA FILIÈRE MYCOLOGIQUE DE LA MRC DE KAMOURASKA MAPAQ

Attendu que suivant la résolution numéro 165-CM2019, la MRC de Kamouraska a obtenu un financement de 120 000 \$ dans le cadre du programme *Territoires : Priorités bioalimentaires* de la part du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) pour le projet intitulé *Développement et consolidation de la filière mycologique de la MRC de Kamouraska* couvrant la période du 7 décembre 2018 au 30 juin 2021;

Attendu qu' en vertu de l'entente des *Conditions et modalités de versement de l'aide financière* intervenue avec le MAPAQ, la MRC de Kamouraska doit produire un rapport final faisant état de la mise en œuvre du plan de travail pour la période du 1^{er} mai 2020 au 30 juin 2021 (période 3) ainsi que la justification des dépenses pour l'ensemble du projet;

Attendu que le rapport final (période 3) et le formulaire de justification des dépenses ont été déposés sur *Conseil sans papier* et que les membres du conseil de la MRC de Kamouraska en ont pris connaissance et s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

*il est proposé par monsieur Sylvain Hudon
appuyé par monsieur Gervais Darisse
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents*

QUE le conseil de la MRC de Kamouraska adopte le rapport final (période 3) du projet *Développement et consolidation de la filière mycologique de la MRC de Kamouraska*, couvrant la période du 1^{er} mai 2020 au 30 juin 2021 et la justification des dépenses pour l'ensemble du projet;

QUE le conseil de la MRC de Kamouraska autorise le préfet, monsieur Yvon Soucy, ou le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jean Lachance, à transmettre le rapport final (période 3) au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et à signer tout autre document utile ou nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

8.5 ADOPTION D'UNE AFFECTATION SUPPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME ÉMERGENCE DE PROJETS COVID-19 PEP-COVID

Attendu que suivant la résolution numéro 171-CM2020, la MRC de Kamouraska s'est dotée, dans le contexte de la pandémie, d'une nouvelle politique d'investissement avec le *Programme émergence de projets COVID-19 (PEP-COVID)*;

Attendu que les membres du comité d'investissement commun (CIC) constatent que la pandémie engendre pour les entreprises un remaniement des activités opérationnelles imposées par les règles sanitaires accélérant l'implantation de nouveaux systèmes informatiques et le développement de processus technologiques internes et administratifs;

Attendu que les entreprises du Kamouraska doivent déployer des efforts d'adaptation à l'égard de ces changements et que la migration numérique de leurs opérations peut les rendre vulnérables et peut exiger la réalisation par exemple, de diagnostics spécialisés de la fonction TI (technologie de l'information), de développement d'outils de transfert de données, de tests d'intrusions et d'analyses de sécurité du réseau;

Attendu que les membres du CIC recommandent au conseil de la MRC de Kamouraska d'affecter 100 000 \$ du budget MRC COVID au PEP-COVID afin de se doter d'un nouveau segment d'intervention au bénéfice des entreprises;

Attendu que les membres CIC recommandent au conseil de la MRC de Kamouraska d'exclure les municipalités locales et la MRC à ce financement tout en permettant un financement jusqu'à 100 % des dépenses

admissibles d'un projet pour un montant maximum de 5 000 \$;

Attendu qu'

en fonction de la reddition avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) concernant l'utilisation des sommes consenties à la MRC de Kamouraska pour le budget MRC COVID d'ici le 31 décembre 2022, la MRC s'assurera d'établir un suivi financier distinct de cette affectation supplémentaire pour le PEP-COVID;

EN CONSÉQUENCE,

229-CM2021

*il est proposé par monsieur Louis-Georges Simard
appuyé par monsieur Robert Bérubé
et est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents*

QUE le conseil de la MRC de Kamouraska adopte l'affectation de 100 000 \$ provenant du budget MRC COVID au Programme émergence de projets COVID-19 (PEP-COVID).

QUE le conseil de la MRC de Kamouraska autorise le préfet, monsieur Yvon Soucy, ou le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jean Lachance à signer tout document utile ou nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

9. SÉCURITÉ INCENDIE

s/o

10. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

10.1 FIXATION D'UNE AUTRE DATE POUR LA TENUE DE LA VENTE DES IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES POUR L'ANNÉE 2021

Attendu que

suivant la résolution numéro 164-CM2021, la MRC de Kamouraska a accepté, suite au décret numéro 433-2021 du 24 mars 2021, de maintenir la suspension de la vente des immeubles pour non-paiement de taxes prévue le 10 juin 2021;

Attendu qu'

actuellement, la vente d'immeubles à l'enchère publique pour défaut de paiement de taxes est permise, pour autant que les règles générales concernant les rassemblements soient respectées;

Attendu que

la reprise du processus de la vente des immeubles pour non-paiement de taxes peut se faire, par la fixation de la date de la vente et la publication d'un avis public en vue de l'annoncer et que la vente doit avoir lieu au moins 15 jours après la publication de l'avis;

Attendu que la procédure ci-dessus mentionnée est prévue à l'arrêté ministériel numéro 2020-014 du 2 avril 2020;

EN CONSÉQUENCE,

230-CM2021

*il est proposé par monsieur Gervais Darisse
appuyé par monsieur Rosaire Ouellet
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents*

QUE le conseil de la MRC de Kamouraska fixe une autre date pour la tenue de la vente des immeubles pour non-paiement de taxes pour l'année 2021. Ainsi, la vente susmentionnée se tiendra le jeudi, 9 septembre 2021, aux bureaux de la MRC, situés dans l'Édifice Claude-Béchar, au 235, rue Rochette, Saint-Pascal (Québec), et ce pour autant que les règles générales concernant les rassemblements soient respectées, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

QUE le conseil de la MRC de Kamouraska autorise le préfet, monsieur Yvon Soucy ou le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jean Lachance, à signer tout document utile ou nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

10.2 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 3 607 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 26 JUILLET 2021

Attendu que conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité régionale de comté de Kamouraska souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 607 000 \$ qui sera réalisé le 26 juillet 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
186	2 959 000 \$
225-2018	648 000 \$
Total	3 607 000 \$

Attendu qu' il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Attendu que conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 186 et 225-2018, la Municipalité régionale de comté de Kamouraska souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE,

231-CM2021

*il est proposé par monsieur Benoît Pilotto
appuyé par madame Anita Ouellet-Castonguay
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents*

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 26 juillet 2021;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 26 janvier et le 26 juillet de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le secrétaire trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. CENTRE EST DU KAMOURASKA
620, RUE TACHE
SAINT PASCAL, QC
G0L 3Y0

8. Que les obligations soient signées par le préfet et le secrétaire trésorier. La Municipalité régionale de comté de Kamouraska, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 186 et 225-2018 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 26 juillet 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

QUE le préfet, monsieur Yvon Soucy ou le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jean Lachance, soient autorisés à signer tous les documents requis pour donner effet à la présente résolution.

10.3 ATTESTATION DE LA VÉRACITÉ DES FRAIS ENCOURUS DANS LE CADRE DU VOLET ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL ERL DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE POUR LES TNO

Attendu que le ministère des Transports du Québec a versé une aide financière de 50 861 \$ à la MRC pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020;

Attendu que l'aide financière reçue par la MRC de Kamouraska vise l'entretien courant et préventif des ponts et des routes locales pour les territoires non organisés (TNO);

Attendu que plusieurs travaux d'entretien et de prévention non pas été réalisé en 2020 en raison des effets de la pandémie mais que les besoins d'entretien sont primordiaux pour l'année 2021 afin d'assurer la sécurité des routes locales;

Attendu que les travaux non effectués en 2020 seront réalisés au courant de l'année 2021 et que la MRC a informé le ministère du Transport du Québec de ses besoins;

Attendu que le conseil de la MRC doit attester de la véracité des frais encourus dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) pour les TNO au rapport financier présenté au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

EN CONSÉQUENCE,

232-CM2021

*il est proposé par monsieur Richard Caron
appuyé par monsieur Gervais Darisse
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents*

QUE le conseil de la MRC de Kamouraska atteste de la véracité des frais encourus pour l'entretien des ponts et des routes locales pour les territoires non organisés (TNO), au montant de 35 542,36 \$ pour l'année 2020.

QUE le conseil de la MRC de Kamouraska autorise monsieur Yvon Soucy, préfet, à signer les conventions d'aides financières, et autorise monsieur Jean Lachance, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer tout document utile ou nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

10.4 OUVERTURE DES SOUMISSIONS ET ADJUDICATION APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR L'ACHAT DE 3 607 000 \$ D'OBLIGATION

Attendu que conformément aux règlements d'emprunts numéros 186 et 225-2018, la Municipalité régionale de comté de Kamouraska souhaite

émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

Attendu que

la Municipalité régionale de comté de Kamouraska a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 26 juillet 2021, au montant de 3 607 000 \$;

Attendu qu'

à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.

220 000 \$	0,40000 %
223 000 \$	0,65000 %
226 000 \$	0,90000 %
229 000 \$	1,15000 %
2 709 000 \$	1,40000 %

Prix : 99,20000

Coût réel : 1,51

2 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

220 000 \$	0,55000 %
223 000 \$	0,75000 %
226 000 \$	0,95000 %
229 000 \$	1,15000 %
2 709 000 \$	1,30000 %

Prix : 98,64400

Coût réel : 1,57

3 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

220 000 \$	0,50000 %
223 000 \$	0,65000 %
226 000 \$	0,90000 %
229 000 \$	1,15000 %
2 709 000 \$	1,35000 %

Prix : 98,68693

Coût réel : 1,59

4 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

220 000 \$	0,50000 %
223 000 \$	0,70000 %
226 000 \$	0,95000 %
229 000 \$	1,20000 %
2 709 000 \$	1,35000 %

Prix : 98,68400

Coût réel : 1,60

Attendu que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE,

233-CM2021

*il est proposé par monsieur Louis-Georges Simard
appuyé par madame Nancy St-Pierre
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents*

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 3 607 000 \$ de la Municipalité régionale de comté de Kamouraska soit adjugée à la firme MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise monsieur Jean Lachance, directeur général et secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

QUE le préfet, monsieur Yvon Soucy, et le directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Jean Lachance soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

10.5 APPROBATION DU BUDGET COVID (PARTIEL) POUR LA MRC DE KAMOURASKA

Attendu l'aide financière de 805 515 \$ reçue du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 31 mars dernier;

Attendu qu' en conformité avec les critères du programme d'aide, la MRC souhaite notamment doter son territoire d'infrastructures numériques et de télécommunications répondant aux plus hauts standards pour appuyer le maintien et la création d'emplois par le télétravail;

Attendu la liste des dépenses pouvant être appliquées à l'aide MRC-COVID déposée aux membres du conseil de la MRC:

AUTORISATION BUDGET MRC COVID 14 JUILLET 2021

Référence	Items	Justifications	Total (taxes non incluses)
1.6	Analyse logistique du transport intra et inter MRC	Accompagnement de la MRC dans le dossier de la régie de transport collectif	25 000 \$
2.2	Analyse du service et des infrastructures du système large bande du centre des services scolaire en lien avec les services d'urgence (pannes électriques, redondances, etc.). Mapping des maillons faibles à faire.	Analyser l'infrastructure actuelle afin de mettre en lumière les faiblesses du système et de proposer les correctifs à apporter. Importance de la fiabilité notamment lors de sinistres.	5 000 \$
4.1	Architecte	Évaluer les besoins et proposer des réaménagements quant à une meilleure utilisation et fonctionnalité des espaces de l'édifice Claude Béchard	15 000 \$
4.4	Pré-analyse ou devis pour un système de conférence pour la salle du conseil	Modernisation requise dans le contexte de la pandémie	5 000 \$
8.1	Pré-analyse liée à la rationalisation et à la modernisation des sites internet de la MRC et de Promotion Kamouraska.	Réduire le nombre de plateformes distinctes, éclaircir leurs fonctions, éliminer les doublons et les ambiguïtés générées.	10 000 \$
Total			60 000 \$

Attendu que la MRC souhaite déterminer la manière dont elle disposera de cette somme dans le respect des principes de transparence et de saine gestion;

Attendu que les membres du conseil de la MRC de Kamouraska ont pris connaissance de cette liste et s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

234-CM2021

*il est proposé par monsieur Rosaire Ouellet
appuyé par monsieur Benoît Pilotto
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents*

QUE le conseil de la MRC de Kamouraska approuve les dépenses de la liste identifiée « Priorité A » applicable à l'aide MRC-COVID.

Référence	Items	Justifications	Total (taxes non incluses)
1.6	Analyse logistique du transport intra et inter MRC	Accompagnement de la MRC dans le dossier de la régie de transport collectif	25 000 \$
2.2	Analyse du service et des infrastructures du système large bande du centre des services scolaire en lien avec les services d'urgence (pannes électriques, redondances, etc.). Mapping des maillons faibles à faire.	Analyser l'infrastructure actuelle afin de mettre en lumière les faiblesse du système et de proposer les correctifs à apporter. Importance de la fiabilité notamment lors de sinistres.	5 000 \$
3.2	Aide financière aux entreprises	Aide ciblée au niveau des vulnérabilités et des interrelations technologiques des processus mis en place par les entreprises dans le contexte de la pandémie	100 000 \$
4.1	Architecte	Évaluer les besoins et proposer des réaménagements quant à une meilleure utilisation et fonctionnalité des espaces de l'édifice Claude Bécharde	15 000 \$
4.4	Pré-analyse ou devis pour un	Modernisation requise dans le	5 000 \$

	ystème de conférence pour la salle du conseil	contexte de la pandémie	
8.1	Pré-analyse liée à la rationalisation et à la modernisation des sites internet de la MRC et de Promotion Kamouraska.	Réduire le nombre de plateformes distinctes, éclaircir leurs fonctions, éliminer les doublons et les ambiguïtés générées.	10 000 \$
Total			160 000 \$

QUE le conseil de la MRC de Kamouraska autorise également monsieur Jean Lachance, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer tout document utile ou nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

10.6 ACCEPTATION D'UNE NOUVELLE ANNEXE A-1 DE L'ENTENTE-CADRE 2019-2021 ENTRE LA MRC DE KAMOURASKA ET PROMOTION KAMOURASKA LIÉE NOTAMMENT AUX SERVICES À RENDRE DE PROMOTION KAMOURASKA ET LA CONTREPARTIE FINANCIÈRE DE LA MRC POUR LES MOIS DE JUIN À DÉCEMBRE 2021

Attendu la résolution numéro 210-CM2019 suivant laquelle le conseil de la MRC de Kamouraska a adhéré à l'entente-cadre avec l'organisme Promotion Kamouraska pour une durée de 3 ans;

Attendu résolution numéro 021CM2021 autorisant les mises-à-jour des annexes liées à l'entente qui déterminent notamment les services à rendre de Promotion Kamouraska et la contrepartie financière de la MRC pour les six premiers mois de l'année 2021;

Attendu que les services offerts par Promotion Kamouraska pour les mois de juillet à décembre de l'année 2021 représentent un montant additionnel de quatre vingt quatre mille et onze dollars (84 011\$ \$) que la MRC de Kamouraska accepte de payer à Promotion Kamouraska;

Attendu que la nouvelle annexe a été déposée sur *Conseil sans papier* et que les membres du présent conseil en ont pris connaissance et s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

235-CM2021

*il est proposé par monsieur Richard Caron
appuyé par monsieur Pierre Saillant
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents*

QUE le conseil de la MRC de Kamouraska accepte la nouvelle annexe A-1 liée aux services à rendre de Promotion Kamouraska et à la contrepartie de la MRC pour les mois de juillet à décembre 2021 de l'entente en vigueur avec l'organisme Promotion Kamouraska et autorise le préfet, monsieur Yvon Soucy, à signer ladite annexe, pour et au nom de la MRC.

QUE le conseil de la MRC de Kamouraska autorise également monsieur Jean Lachance, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer tout document utile ou nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

10.7 CRÉATION D'UN NOUVEAU POSTE EN COMMUNICATION À LA MRC DE KAMOURASKA

Attendu que jusqu'à récemment, les communications de la MRC de Kamouraska étaient contractuellement prises en charge par Promotion Kamouraska ;

Attendu que la nouvelle mission de Promotion Kamouraska se résume principalement au volet Tourisme ;

Attendu qu' il convient de créer un nouveau poste en communication afin de combler les besoins de la MRC de Kamouraska au niveau des communications soit les communiqués et conférences de presse aussi bien que la gestion des médias sociaux et différents sites internet ;

EN CONSÉQUENCE,

236-CM2021

*il est proposé par monsieur Rosaire Ouellet
appuyé par monsieur Gilles A. Michaud
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents*

QUE le conseil de la MRC de Kamouraska autorise la création d'un nouveau poste en communication pour la MRC de Kamouraska.

QUE le conseil de la MRC de Kamouraska autorise le préfet, monsieur Yvon Soucy ou le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jean Lachance, à signer tout document utile ou nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

10.8 DÉTERMINATION DU LIEU DE LA SÉANCE DE CONSEIL DE LA MRC DE KAMOURASKA POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2021 À DÉCEMBRE 2021 INCLUSIVEMENT

Attendu que la capacité d'accueil de la salle du conseil de la MRC de Kamouraska ne permet pas de respecter la distance d'un mètre, requise par la santé publique, entre les élus et les citoyens lors des séances de conseil publiques ;

Attendu que la Ville de Saint-Pascal a gracieusement mis une salle du Centre communautaire Robert-Côté à la disposition du conseil de la MRC pour la tenue de ses séances de conseil avec public à compter du mois de septembre jusqu'au mois de décembre 2021 inclusivement ;

EN CONSÉQUENCE,

237-CM2021

*il est proposé par monsieur Gilles A. Michaud
appuyé par madame Nancy St-Pierre
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents*

QUE le conseil de la MRC de Kamouraska autorise la tenue des séances publiques de conseil de la MRC des mois de septembre, octobre, novembre et décembre 2021, au Centre communautaire Robert-Côté du 470, rue Notre-Dame à Saint-Pascal.

QUE le conseil de la MRC de Kamouraska autorise la parution d'un avis public dans le journal Le Placoteux, afin d'en informer la population.

11. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

11.1 OCTROI À CO-ÉCO D'UN CONTRAT RELATIF À LA CAMPAGNE MON BAC BRUN, MA SOLUTION D'AVENIR! POUR L'ANNÉE 2021

Attendu la campagne de communication sur la collecte des matières organiques *Mon Bac brun, ma solution d'avenir!* par l'organisme Collectivités écologiques Bas-Saint-Laurent (Co-éco) pour l'année 2021;

Attendu que les partenaires participants à cette campagne de communication avec la MRC de Kamouraska sont la MRC de Rivière-du-Loup, la MRC des Basques, la SÉMER et la Ville de Rivière-du-Loup;

Attendu que la contribution de la MRC de Kamouraska à ladite campagne représente un montant de 18 909 \$ plus taxes, lequel montant est prévu au budget pour l'année 2021;

Attendu qu' un contrat relatif à la campagne *Mon Bac brun, ma solution d'avenir!* pour l'année 2021 a été soumis par Co-éco et déposé sur *Conseil sans papier* et que les membres du présent conseil en ont pris connaissance et s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

238-CM2021

*il est proposé par monsieur Gervais Darisse
appuyé par monsieur Robert Bérubé
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents*

QUE le conseil de la MRC de Kamouraska octroie à Co-éco, conjointement avec les partenaires susmentionnés, un contrat relatif à la campagne *Mon Bac brun, ma solution d'avenir!* d'une durée de 52 semaines débutant le 1^{er} avril 2021 et se terminant le 31 mars 2022.

QUE le conseil de la MRC de Kamouraska contribue financièrement pour un montant de 18 909 \$ plus taxes, tel que prévu audit contrat.

QUE le conseil de la MRC de Kamouraska autorise le préfet, monsieur Yvon Soucy, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jean Lachance, à signer ledit contrat, pour et au nom de la MRC. Monsieur Jean Lachance est également autorisé à signer tout document utile ou nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

12. COMPTES FOURNISSEURS

12.1 AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER À EFFECTUER LE PAIEMENT DES DÉPENSES ANALYSÉES CORRESPONDANT À LA LISTE PRÉSENTÉE DES COMPTES FOURNISSEURS À PAYER AU 14 JUILLET 2021 POUR LA MRC

Je, soussigné, Jean Lachance, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires suivants, tel qu'adopté dans le budget par le conseil pour l'année 2021. Attendu que la liste suggérée d'analyse des comptes fournisseurs à payer au 14 juillet 2021 (MRC), par la MRC, laquelle est portée au grand livre des comptes fournisseurs, a préalablement été déposée aux membres du conseil et qu'elle concerne le montant total suivant:

MRC

- Dépenses: 282 052.20 \$

EN CONSÉQUENCE,

239-CM2021

*il est proposé par monsieur Benoît Pilotto
appuyé par monsieur Louis-Georges Simard
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents*

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer le paiement des dépenses analysées ainsi que leurs écritures comptables correspondant à la liste présentée des comptes fournisseurs à payer au 14 juillet 2021 pour la MRC. Cette liste sera déposée comme pièce dans le Registre des documents déposés.

12.2 AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER À EFFECTUER LE PAIEMENT DES DÉPENSES ANALYSÉES CORRESPONDANT À LA LISTE PRÉSENTÉE DES COMPTES FOURNISSEURS À PAYER AU 14 JUILLET 2021 POUR LES TNO

Je, soussigné, Jean Lachance, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires suivants, tel qu'adopté dans le budget par le conseil pour l'année 2021. Attendu que la liste suggérée d'analyse des comptes fournisseurs à payer au 14 juillet 2021 (TNO), par la MRC, laquelle est portée au grand livre des comptes fournisseurs, a préalablement été déposée aux membres du conseil et qu'elle concerne le montant total suivant:

TNO

- Dépenses: 3 460.55 \$

EN CONSÉQUENCE,

*il est proposé par monsieur Rosaire Ouellet
appuyé par madame Nancy St-Pierre
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents*

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer le paiement des dépenses analysées ainsi que leurs écritures comptables correspondant à la liste présentée des comptes fournisseurs à payer au 14 juillet 2021 pour les TNO. Cette liste sera déposée comme pièce dans le Registre des documents déposés.

12.3 DÉPÔT DES LISTES SÉLECTIVES DE L'HISTORIQUE DES CHÈQUES COUVRANT LES DÉBOURSÉS DU 1ER AU 30 JUIN 2021 POUR LA MRC

MRC

- Dépenses 438 562.39 \$
- Salaires, traitement et DAS 196 439.69 \$

12.4 DÉPÔT DES LISTES SÉLECTIVES DE L'HISTORIQUE DES CHÈQUES COUVRANT LES DÉBOURSÉS DU 1ER AU 30 JUIN 2021 POUR LES TNO

TNO

- Dépenses 2 206.00 \$

13. CORRESPONDANCE

13.1 LETTRE DE LA MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATION INFORMANT DE SON INTENTION DE CLASSER BIEN PATRIMONIAL, LE PHARE DES ÎLES-DU-POT-À-L'EAU-DE-VIE DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-DE-KAMOURASKA

13.2 LETTRE DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS ANNONÇANT LE VERSEMENT D'UN MONTANT DE 11 166 \$ CORRESPONDANT À L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL - VOLET FPCQ POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2020-2021

13.3 LETTRE DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS ANNONÇANT LE VERSEMENT D'UN MONTANT DE 44 207 \$ CORRESPONDANT À L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL – VOLET CRÉDITS DIRECTS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2020-2021

13.4 LETTRE DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE INFORMANT DU REPORT DES ÉCHÉANCES DE PAIEMENT DE LA SOMME PAYABLE PAR LES MUNICIPALITÉS POUR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – ANNÉE 2021

13.5 LETTRE DU MINISTRE ANDRÉ LAMONTAGNE RELATIVE À L'ADOPTION DE LA LOI 77 CRÉANT L'INSTITUT DE TECHNOLOGIE AGROALIMENTAIRE DU QUÉBEC (ITAQ) ET EN RÉPONSE À LA LETTRE DE M. YVON SOUCY

- 13.6 LETTRE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION NOUS INFORMANT DU DÉPÔT D'UN MONTANT DE 12 342 \$ EN PAIEMENT DE LA MESURE FINANCIÈRE DE PÉRÉQUATION PRÉVUE POUR L'ANNÉE 2021**
- 13.7 LETTRE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION NOUS INFORMANT DU DÉPÔT D'UN MONTANT DE 14 636 \$ EN PAIEMENT DE LA MESURE FINANCIÈRE VISANT À COMPENSER LES MUNICIPALITÉS AYANT SUR LEUR TERRITOIRE DES TERRES PUBLIQUES NON ASSUJETTIES À LA COMPENSATION TENANT LIEU DE TAXES POUR L'ANNÉE 2021**
- 13.8 LETTRE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION NOUS INFORMANT D'UN DERNIER DÉLAI DE SIX MOIS, SOIT JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2021, POUR L'UTILISATION DES SOMMES VERSÉES AUX MUNICIPALITÉS DANS LE CADRE DE LA LÉGALISATION DU CANNABIS**
- 13.9 AVIS DE NON-CONFORMITÉ DU MINISTÈRE DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES RELATIVEMENT À L'ÉCOCENTRE DE LA POCATIÈRE**
- 13.10 ATTESTATION D'OFFICIALISATION DE LA COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC RELATIVEMENT AU BARRAGE DE LA DÉCHARGE DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-CARMEL ET À LA ROUTE DU PETIT-VILLAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA**
- 13.11 LETTRE DE L'UMQ ANNONÇANT UNE COMPENSATION FINANCIÈRE POUR SOUTENIR LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOI VISANT PRINCIPALEMENT À CONTRÔLER LE COÛT DE LA TAXE FONCIÈRE ET À SIMPLIFIER L'ACCÈS AU CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES AGRICOLES**
- 13.12 AVIS DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR L'ORGANISATION ET L'EXPLOITATION DE SERVICE EN TRANSPORT COLLECTIF EN MILIEU RURAL (37 912 \$ VERSEMENT FINAL DE 2020)**
- 13.13 LETTRE DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE : RAPPEL SUR LA TRANSMISSION DES DÉCLARATIONS DES INCENDIES (DSI-2003) AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 13.14 LETTRE DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DU BAS-SAINT-LAURENT ANNONÇANT UNE SUBVENTION ANNUELLE NON RÉCURRENTÉ DE 10 938 \$ POUR LA RÉALISATION D' ACTIONS ASSOCIÉES À LA SAINÉ ALIMENTATION POUR TOUS**
- 13.15 LETTRE D'ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC NOUS INFORMANT QUE LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INNOVATION RECONNAÎT QUE LE PLAN D'INTERVENTION ET D'AFFECTATION DES RESSOURCES SOUMIS PAR LA MRC RÉPOND AUX EXIGENCES REQUISES POUR LE RENFORCEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES DU TERRITOIRE DE LA MRC ET DE SA CONTRIBUTION AU RÉSEAU ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC**

14. RÉSOLUTION DEMANDANT L'APPUI DE LA MRC

s/o

15. AUTRES SUJETS

s/o

16. DOCUMENT D'INFORMATION GÉNÉRALE

s/o

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le préfet, monsieur Yvon Soucy, souhaite un bel été aux élus et une belle retraite à monsieur Pierre Désy.

18. FERMETURE DE LA SÉANCE

Les points mentionnés à l'ordre du jour ayant tous été traités, la séance est levée à 21 h 26.

EN CONSÉQUENCE,

241-CM2021

il est proposé par monsieur Richard Caron

QUE la présente séance soit close.

Le préfet

(Signé)

Yvon Soucy

Le directeur général et secrétaire-trésorier

(Signé)

Jean Lachance